



Version 6 - 07 septembre 2023

## PREAMBULE

L'objectif du présent règlement est d'établir les principes (ou règles) qui devront être respectés par l'ensemble des acteurs impliqués dans le fonctionnement de l'Infrastructure Scientifique Collective (ISC) d'imagerie "Microscopie et Imagerie des Micro-organismes, Animaux et Aliments", ci-dessous nommée MIMA2, du centre de recherche de Jouy-en-Josas, d'une part, et par le(s) professionnel(s) désireux de réaliser des analyses dans ce cadre, d'autre part.

Il est entendu qu'en adhérant au présent règlement, l'entreprise, l'organisme ou toute personne collaborant, à quelque titre que ce soit, avec l'ISC MIMA2 s'engage à respecter, ou à faire respecter par les personnes sur lesquelles elle a autorité ou dont elle dirige le travail, l'ensemble des règles précisées ci-dessous.

Les engagements sont matérialisés par la signature par chaque personne concernée du présent document, attestant ainsi qu'elle a pris connaissance du contenu de ce règlement (la signature peut être papier ou électronique certifiée).

Chacun des 4 pôles thématiques (UC, MIMO, IMEO et CIMA) de l'ISC MIMA2 se réserve le droit d'ajouter des règles spécifiques au présent règlement. Celles-ci seront alors présentées sous forme d'une annexe au présent document et feront référence aux différents chapitres du règlement.

Localisation	INRA centre Ile-de-France-Jouy-en-Josas
Site Web	<a href="https://www6.jouy.inra.fr/mima2/">https://www6.jouy.inra.fr/mima2/</a>
Responsables scientifiques	Anne Couturier-Tarrade – Romain Briandet
Responsable opérationnel	Vlad Costache



## Microscopie et Imagerie des Micro-organismes, Animaux et Aliments



Version 6 - 07 septembre 2023

### 1] OUVERTURE

Les pôles de l'ISC MIMA2 se doivent d'être ouverts aux équipes de recherche du centre (garantie minimale d'accès: 30% de leur capacité), de fournir toute l'information relative à leurs activités, prestations, spécificités, via les supports de communication du centre. L'ISC MIMA2 est aussi ouverte aux organismes, entreprises et professionnels extérieurs au centre de recherche de Jouy-en-Josas.

### 2] DEVOIRS DE L'ISC MIMA2 ENVERS LES UTILISATEURS

- Gérer les accès aux différents appareils
- Fournir les recommandations pour la préparation des échantillons et des informations sur le fonctionnement des appareils
- Informer les utilisateurs sur le traitement des échantillons dans le cadre du pôle
- Garantir la confidentialité des résultats
- Informer de manière circonstanciée les utilisateurs sur les problèmes liés à un type d'analyse
- Rendre les résultats sous une forme exploitable pour les utilisateurs ne participant pas directement aux analyses, avec une aide à l'interprétation si nécessaire
- Assurer la sauvegarde informatique des résultats selon les règles établies dans le PGD de Structure en vigueur
- Mettre à disposition les consommables d'usage courant nécessaires aux analyses (si cela s'avère nécessaire pour la qualité des analyses)
- Mettre à disposition des moyens d'exploitation des résultats
- Mettre en œuvre des actions destinées à assurer la pérennité de la performance et de l'expertise des pôles par une veille technologique active et des plans d'action pour la mise à niveau des matériels et la formation des personnels
- Assurer un accueil sur les pôles conformément aux horaires en vigueur dans le Centre et dans l'unité d'accueil

### 3] DEVOIRS DES UTILISATEURS ENVERS L'ISC MIMA2

- Prendre contact avec les personnels du pôle concerné avant toute expérimentation
- Donner des informations sur les objectifs de l'expérimentation selon les fiches "projets" demandées par le pôle concerné
- Préparer les échantillons selon les recommandations spécifiques du pôle concerné
- Pour les personnes formées à l'utilisation des machines, respecter les consignes dispensées pendant la formation par les personnels du pôle concerné
- Respecter les règles d'hygiène et de sécurité en vigueur sur le pôle et dans l'Unité de recherche qui héberge le pôle concerné
- Respecter et appliquer les procédures liées à la démarche qualité du pôle concerné
- Respecter les règles de réservation des machines en vigueur sur le pôle concerné
- Permettre un accès aux bases de données spécifiques non accessibles sur Internet



Version 6 - 07 septembre 2023

- Participer financièrement aux coûts des analyses en fonction du niveau d'implication des personnels de l'ISC MIMA2 dans les analyses et/ou des engagements passés par les utilisateurs dans le cadre de contrats de recherche ou de conventions
- Assurer les sauvegardes adéquates des résultats obtenus par les personnes référentes à chaque utilisation des machines
- Laisser chaque appareil utilisé en parfait état de fonctionnement et de propreté (ainsi que son environnement) après son utilisation. Signaler immédiatement au responsable du pôle concerné tout dysfonctionnement éventuel qu'il aurait pu constater ou provoquer sur le plateau (dérèglement d'un appareil, problème informatique...). Chaque dysfonctionnement fera l'objet d'une note dans le cahier de vie de l'équipement concerné. En cas de détérioration d'un matériel et de dommage dû à une mauvaise manipulation, la responsabilité financière de l'entreprise, de l'organisme ou de l'unité de recherche sera engagée.
- Informer le(s) responsable(s) technique(s) du pôle concerné de la dangerosité potentielle des échantillons (pathogènes, cellules transgéniques, produits chimiques, radioactivité) qui seront introduits dans les locaux avant toute expérimentation
- Garantir que les personnels impliqués sur le pôle ont le niveau d'habilitation requis pour les procédures qu'ils mettent en œuvre lors de l'expérimentation

#### 4] RESERVATION DES EQUIPEMENTS

Les réservations seront prises auprès du Responsable Technique du microscope par courrier électronique de préférence au moins 7 à 15 jours avant la date souhaitée de l'intervention.

Toute annulation de réservation doit être signalée au moins 48 heures avant le début de la séance, soit au plus tard le vendredi pour une session prévue le mardi de la semaine suivante, afin de pouvoir réattribuer le créneau horaire à d'autres utilisateurs. A défaut cela entraînera une facturation forfaitaire à titre de dommage au prix de la formule retenue par le laboratoire demandeur (sauf arrangement particulier avec le Responsable du plateau).

#### 5] HYGIENE ET SECURITE

Les utilisateurs doivent fournir toutes les informations sur les échantillons quant aux risques éventuels tant pour les manipulateurs que pour le matériel (pathogènes, virus...). Tout utilisateur doit connaître et appliquer les règles H&S en usage dans un laboratoire de recherche.

#### 5] SAUVEGARDE DES DONNEES ET CONFIDENTIALITE DES RESULTATS

Les utilisateurs restent propriétaires de leurs résultats.

Lorsque des supports informatiques sont mis à disposition sur le pôle, les données générées sont sauvegardées exclusivement sur ceux-ci ; la sécurisation et la confidentialité de ces données se feront suivant les règles en vigueur sur le centre de Jouy-en-Josas.



## Microscopie et Imagerie des Micro-organismes, Animaux et Aliments



Version 6 - 07 septembre 2023

L'ISC MIMA2 s'engage à ne pas divulguer de résultats en sa possession sans accord écrit préalable des utilisateurs concernés.

Les règles du "copyright" en vigueur en France seront appliquées aux données "image".

### 6] DETERMINATION DES CONDITIONS DE FACTURATION

Chaque pôle définira ses propres tarifs sur la base du coût complet et en respectant les principes suivants pour les modalités d'application :

- Privé = coût complet
- Agents autres EPST = consommables\* + participation contrat d'entretien des équipements + participation à l'amortissement du matériel
- Agents INRAE = consommables\* + participation contrat d'entretien des équipements + participation éventuelle à l'amortissement du matériel

Ce point vaut autant pour la facturation sous la forme de forfaits que pour la facturation des prestations simples. Les tarifs sont garantis pour chaque année civile, mais sont révisibles chaque année. Chaque pôle est indépendant pour la gestion de la facturation, en relation avec son unité de rattachement.

En cas de détérioration importante d'un matériel, la responsabilité financière de l'entreprise, de l'organisme ou de l'Unité de recherche sera engagée et fera l'objet d'une facturation supplémentaire.

\* incluent les fluides nécessaires au fonctionnement des matériels.

### 7] DELAIS :

Les pôles de l'ISC MIMA2 s'engagent à répondre à toute demande d'analyse dans un délai de 15 jours (hors période estivale et événements particuliers : déménagement, déplacements professionnels, aléas climatiques...).

Une fois la faisabilité de la demande établie, le devis qui sera établi précisera la nature et le coût des prestations ainsi que le délai de réalisation des analyses. Le demandeur devra le retourner signé, ainsi que le présent règlement interne, au personnel du plateau technique pour acceptation.

### 9] POLITIQUE DE PUBLICATION

Quelle que soit la forme choisie pour la valorisation des résultats issus des plateaux techniques de l'ISC MIMA2, celle-ci doit suivre les règles normales de signature et de remerciements. Ces citations sont indispensables à la reconnaissance et à la labellisation des plates-formes technologiques.

**En conséquence:**



Version 6 - 07 septembre 2023

- le demandeur s'engage à faire co-signer le(s) personnel(s) du (des) plateau(x) technique(s) ayant mené(s) les analyses si les résultats produits sont essentiels à l'article ou à la communication
- le demandeur remerciera l'ISC MIMA2 pour l'équipement mis à disposition et le(s) personnel(s) pour leur participation aux analyses. Ce référencement se fera dans la section Matériel et Méthodes et/ou Remerciements de la communication par une phrase spécifique fournie par le plateau technique concerné.

D'autre part la plateforme MIMA2 est identifié par un DOI qui devra apparaitre lors de la citation : <https://doi.org/10.15454/1.5572348210007727E12>

**Exemples de citation pour les remerciements :**

« We thank the microscopy platform MIMA2 (Microscopie et Imagerie des Microorganismes, Animaux et Aliments, <https://doi.org/10.15454/1.5572348210007727E12> ) ».

« We also thank the MIMA2 platform (<https://doi.org/10.15454/1.5572348210007727E12> ) for access to ...microscope ».

« We thank Ms/Mr... for access to the MIMA2 platform (Microscopie et Imagerie des Microorganismes, Animaux et Aliments, <https://doi.org/10.15454/1.5572348210007727E12> ) and her/his help on ..microscopy observations ».

**Exemples de citation pour les matériels et méthodes :**

« Microscopy observations were made at the Mima2 facilities (<https://doi.org/10.15454/1.5572348210007727E12> ) in Jouy-en-Josas (France) ».

« Cells were observed under a Zeiss LSM 700 confocal microscope (MIMA2 Platform, INRAE, <https://doi.org/10.15454/1.5572348210007727E12> ) ».

**Pour plus d'infos sur la citation et la Collection HAL MIMA2 voir la page du site web MIMA2 / Publications.**

Fait à \_\_\_\_\_ , le \_\_\_\_\_  
en deux exemplaires originaux

**L'utilisateur**

Nom et qualité  
du signataire

**L'ISC MIMA2**

Nom et qualité  
du signataire



UMR  
Virologie Moléculaire

## LES POLES THEMATIQUES & TECHNIQUES

Pôles	Responsable(s)	Téléphone	E-mail	Bâtiment
Ultrastructure Cellulaire (UC)	Christine Longin	01 34 65 25 35	<a href="mailto:christine.longin@inrae.fr">christine.longin@inrae.fr</a>	440 R-2
Microscopie et Imagerie des Microorganismes (MIMO)	Vlad Costache Julien Deschamps	01 74 07 17 26 01 74 07 18 28	<a href="mailto:vlad.costache@inrae.fr">vlad.costache@inrae.fr</a> <a href="mailto:julien.deschamps@inrae.fr">julien.deschamps@inrae.fr</a>	440 R-2
Imagerie et Microscopie des Embryons et Organoïdes (IMEO)	Pierre Adenot Matthieu Simion	-	<a href="mailto:pierre.adenot@inrae.fr">pierre.adenot@inrae.fr</a> <a href="mailto:matthieu.simion@inrae.fr">matthieu.simion@inrae.fr</a>	440 R-2
Scanner de lames Nanozoomer et logiciels Histologie	Anne Tarrade	-	<a href="mailto:anne.couturier-tarrade@inrae.fr">anne.couturier-tarrade@inrae.fr</a>	230 R+1
Chirurgie et Imagerie Médicale pour l'Animal (CIMA)	Christophe Richard	01 34 65 24 19 06 95 22 71 38	<a href="mailto:christophe.richard@inrae.fr">christophe.richard@inrae.fr</a>	402

Responsable zone L2: Vlad Costache(440 R-2)

## HORAIRES D'OUVERTURE DES EQUIPEMENTS

Equipements	Horaires		lun.	Mar.	Mer.	Jeu.	Ven.
Microscopie électronique à transmission (UC)	09h00-12h00	14h00-17h00	●	●	●	●	●
Microscopie électronique à balayage (MIMO)	09h30-12h30	14h00-17h00	●	●	●	●	●
Microscopie confocale à balayage laser procaryotes Microscope MICA (MIMO)	09h00-12h00	13h30-17h00	●	●	●	●	●
Microscopie confocale eucaryotes (IMEO) Microscope Lighsheet	10h00-13h00	14h00-17h00	●	●	●	●	●
Scanner de lames Nanozoomer	09h30-12h30	14h00-17h00	●	●	●	●	●
Endomicroscopie Cellvizio-Lab (CIMA)	08h00-12h00	13h30-17h00	●	●	●	●	●
Chirurgie et Imagerie Médicale pour l'Animal (CIMA)	08h00-12h00	13h30-17h00	●	●	●	●	●

